



Règlement Intérieur :

Article I :

Votre enfant adhère comme joueur au sein de notre club pour la pratique du Football après paiement d'une cotisation qui ne pourra être remboursée après le début des compétitions.

Le fonctionnement de l'Ecole de Football est soumis à quelques règles que parents et enfants se doivent de respecter pour la bonne marche du club.

Tout adhérent à l'Entente, parents inclus s'engagent à respecter les règles de ce présent règlement.

Article II :

Il sera remis à chaque joueur une licence officielle permettant la pratique du Football, elle comportera une photographie et un N° de licence qui le suivra au fil des ans..

Elle sera remise ensuite à l'éducateur qui en aura la charge pour la saison.

Article III :

Tout joueur licencié recevra en début de saison, un short et une paire de chaussettes aux couleurs du club, lesquels seront la propriété exclusive du joueur et qu'il devra porter les jours de matchs.

Les maillots des équipes seront fournis par le club, les parents en assureront le nettoyage par tour de rôle au sein de chaque équipe et mis à disposition pour la prochaine rencontre.

Chaque joueur devra posséder une paire de crampons et des pare-tibias obligatoirement pour les entraînements et les matchs.

Article IV :

Les effectifs étant supérieurs à ceux inscrits sur la feuille de match, les éducateurs désigneront les joueurs convoqués à la fin de chaque entraînement pour le samedi suivant selon plusieurs critères :

- Présence à l'entraînement et disponibilité du joueur
- discipline et sérieux
- forme physique et valeur technique du moment
- un tour de rôle pour une bonne équité quand les critères précédents sont respectés

Les joueurs pourront être détachés temporairement vers une autre équipe après concertation entre les éducateurs

Article V :

Toute absence devra être signalée le plus tôt possible surtout pour celle du samedi afin de pourvoir au mieux au remplacement afin de maintenir un effectif correct.

Les coordonnées de chaque éducateur vous seront communiquées en début de saison

Article VI :

Les entraînements se dérouleront aux horaires définis par les éducateurs sur les stades respectifs suivant la catégorie, ces informations vous seront communiquées en début de saison.

Article VII :

Les parents devront veiller au respect des horaires de début et de fin d'entraînement, aucun joueur ne pourra quitter l'enceinte des stades sans la présence d'un responsable chargé de le récupérer.

Article VIII :

Parents et Joueurs devront se soumettre aux règles morales et sportives qui régissent le Football. Une charte vous sera remise en début de saison que vous devrez lire et signer.

◆ ◆ Un exemplaire du présent règlement sera remis lors de l'inscription ◆ ◆